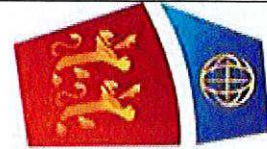




**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

1

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

2021 - 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

ENTRE

La communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN)

Représentée par Monsieur Guy LEFRAND, Président d'EPN, autorisé à l'effet des présentes, suivant délibération en date du 14 décembre 2021,
Ci-après désigné par EPN,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet du Département de l'Eure,
Ci-après désigné par « l'État » ;

L'Agence de la transition écologique (ADEME),

Représentée par Eric PRUD'HOMME, Directeur Régional Délégué – Région Normandie
Ci-après désignée par « ADEME » ;

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Eure (CAUE 27)

Représenté par Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Président,
Ci-après désignée par « CAUE 27 » ;

Action Logement Normandie,

Représentée par Alain PIQUET, Président du Comité Région Action Logement Normandie
Ci-après désignée par « AL » .

D'autre part,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Table des matières

Préambule.....	5
Article 1 - Objet du contrat.....	5
Article 2 : Présentation du territoire signataire	6
Article 2.1 Caractéristiques du territoire	6
Article 2.2 Les compétences d'EPN en 2021	8
Article 3 : Diagnostics du territoire d'EPN déterminants pour son développement à moyen et long terme.....	9
Article 3.1 Géographie du territoire	9
Article 3.2 Caractéristiques démographiques et économiques	9
Article 3.3 Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre	10
Article 3.4 Bilan Gaz à Effet de Serre patrimoine et services	11
Article 3.5 Production d'énergies à partir du milieu physique et potentiel de développement	12
Article 3.6 Mobilités	13
Article 3.7 Habitat	15
Article 3.8 Culture, patrimoine et tourisme	16
Article 4 – Ambition du territoire EPN	16
Article 4.1 Stratégie globale	16
Article 4.2 Orientations stratégiques.....	20
Article 5 – Plan d'actions	23
Article 5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat	23
Article 5.2. Validation des actions	23
Article 5.3. Projets et actions en maturation.....	24
Article 5.4. Actions de coopération interterritoriale.....	24
Article 6 : Modalités d'accompagnement en ingénierie	25
Article 7 - Engagements des partenaires.....	25
Article 7.1. Dispositions générales concernant les financements	25
Article 7.2. Le territoire signataire.....	25
Article 7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	26
Article 7.4. Engagements des opérateurs publics	26
Article 7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	27
Article 7.6. Maquette financière	27
Article 8 – Gouvernance du CRTE.....	28
Article 8.1. Le comité de pilotage	28
Article 8.2. Le comité technique	28
Article 8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	29
Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE	29
Article 10 - Résultats attendus du CRTE	29
Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	29

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE..... 30
Article 13 - Résiliation du CRTE..... 30
Article 14 – Traitement des litiges 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Préambule

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

5

Ce contrat de Relance et de Transition Ecologique fait suite à la signature du Protocole d'Engagement du 29 juillet 2021 avec la Préfecture de l'Eure.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les actions du CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire d'EPN autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, de développement durable... qui influencent la vie du territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Les signataires se sont accordés pour que le CRTE d'EPN prenne en compte les objectifs et les orientations des documents de planification et de programmation suivants : SCOT, PLUiHD, PCAET, Contrat de territoire.

Article 2 : Présentation du territoire signataire

Article 2.1 Caractéristiques du territoire

A l'aube des années 2000, la ville d'Évreux entrait dans une période économiquement et socialement plus difficile qu'au préalable, caractérisée sur le plan économique par des fermetures d'usines, telles que Valéo, marquant le début des difficultés de toutes ces entreprises qui se sont délocalisées pendant les 30 glorieuses dans les villes à 100 km de Paris. En terme de peuplement, Évreux se maintenait tout juste au-dessus des 50.000 habitants, grâce à une politique dynamique de construction de logements. Mais l'essentiel de l'expansion d'Évreux se faisait en dehors de la ville-centre, dans les communes périphériques. Ceci est la conséquence de différences notables en termes de pression fiscale avec la ville-centre, qui assumait l'essentiel de la politique sociale, et les communes alentours, dont la structuration de la population, et par conséquent les préoccupations, étaient toutes différentes. Il a donc fallu faire preuve d'un peu d'audace, pour réussir à convaincre les futures communes membres à se mobiliser pour créer la 1^{ère} communauté de communes du territoire.

Après plus de 20 ans, d'existence, la CA a évolué de manière significative quant à ses compétences mais aussi quant à son périmètre. Quelques dates clés ont jalonné le développement du territoire d'EPN, dont nous rappelons ici les étapes essentielles :

1er Janvier 2000 : création de la Communauté d'Agglomération d'Évreux (CAE) qui regroupe alors 23 communes.

Les compétences de la CAE sont alors les suivantes : Développement économique, Aménagement de l'espace communautaire et transports urbains, Equilibre social de l'habitat, Politique de la ville, Eau et assainissement, Protection et la mise en valeur de l'environnement.

2001-2002-2003 : 13 communes rejoignent la CAE.

2002 : la CAE se dote de trois nouvelles compétences à savoir le Tourisme, le Développement de l'enseignement supérieur et la Voirie.

2006 : inauguration de l'Hôtel d'agglomération, symboliquement implanté à La Madeleine.

2009 : la Communauté d'Agglomération d'Évreux (CAE) change de nom et devient **Grand Évreux Agglomération (GEA)**.

1er janvier 2017 : dans le cadre de la loi NOTRE, création d'un nouvel EPCI qui prend le nom d'**Évreux Portes de Normandie (EPN)**, par la fusion du Grand Évreux Agglomération et de la Communauté de la Porte Normande qui comptait 25 communes.

2018 : intégration de 12 nouvelles communes à EPN, portant ainsi son nombre actuel à 74.

2019 : EPN innove avec la création à La Madeleine du Relais des Services Publics, pour informer et faciliter les démarches administratives de tous.

2006-2017-2019 : le fonds de concours aux communes a été instauré par la CAE, la ville d'Évreux en étant exclue. L'objectif était de permettre aux communes de réhabiliter ou de construire des équipements publics de proximité. (En 2006, l'enveloppe des fonds de concours se montait à 701 568 € contre 2 399 242 € en 2019). Depuis 2017, les fonds de concours peuvent être attribués à l'ensemble des communes de l'EPN pour tous leurs projets d'investissement, en complément de co-financements des partenaires institutionnels.

2020-2021 : la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du COVID 19 amène les acteurs locaux à mettre en place des moyens à disposition de la population. L'Etat apporte pour sa part des aides substantielles dans le cadre du plan de relance afin de favoriser la reprise économique entre autres.

Carte d'identité du territoire

Evreux Portes de Normandie compte plus de 110 000 habitants et s'étend sur 659,3 km², faisant ainsi d'EPN la première intercommunalité de l'Eure et la quatrième de la Région Normandie.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie a une densité moyenne de 169,5 habitants au km², un chiffre supérieur à la moyenne départementale (100 habitants/km²), nationale (101 habitants/km²), et régionale (112 habitants/km²). Celle-ci est portée à la hausse par le cœur de l'agglomération et, en particulier les communes d'Évreux, Saint-Sébastien-de-Morsent ou encore Angerville-la-Campagne ; la commune de Saint-André-de-l'Eure, au Sud-Est du territoire, ressort également avec une densité de population plus importante.

Le territoire est marqué par la traversée de la nationale 154, qui permet de relier l'agglomération de Dreux au Sud et Rouen au Nord. La Nationale 13 permet également de connecter Évreux à l'A13, Mantes-la-Jolie et plus largement l'agglomération parisienne. Il est partiellement traversé par la vallée de l'Iton au Nord-Ouest, et jouxte sur une partie de sa limite Est la vallée de l'Eure. Le territoire revêt des caractéristiques paysagères, morphologiques et urbanistiques variées, entre forêt d'Evreux et plateaux agricoles, secteurs urbanistiques denses et hameaux.

La ville-centre d'Evreux Portes de Normandie (EPN), Evreux, préfecture de l'Eure, est la plus grande ville du Département avec près de 47 000 habitants, à moins de 100 km au Nord-Ouest de Paris. Sa diversité d'activités culturelles et économiques, ses spécificités patrimoniales (Remparts, Cathédrale, parc Reconstitué) ou encore ses atouts paysagers (Iton, coteaux, espaces boisés) participent à son attractivité résidentielle. Pôle principal de services et d'emplois, elle structure également un bassin d'emploi de plus de 200 000 actifs qui rayonne à l'échelle du département.



Périmètre administratif d'Évreux Portes de Normandie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Article 2.2 Les compétences d'EPN en 2021

Outre les domaines dans lesquels les communautés d'agglomération interviennent obligatoirement, EPN se voit confier par ses communes d'autres compétences optionnelles ou facultatives, précisées dans ses statuts par arrêté du 28 janvier 2020.

Obligatoires

- ↓ Développement économique et tourisme
- ↓ Aménagement espace communautaire
- ↓ Equilibre social de l'habitat
- ↓ Politique de la ville
- ↓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ↓ Accueil des gens du voyage
- ↓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Optionnelles

- ↓ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- ↓ Création ou aménagement et gestion de stationnement d'intérêt communautaire
- ↓ Assainissement
- ↓ Eau
- ↓ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ↓ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- ↓ Création et gestion de maisons de services publics

Facultatives

- ↓ Animation, coordination, évaluation et mise à jour du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Iton
- ↓ Ruissellement
- ↓ Développement enseignement supérieur
- ↓ Appui à la recherche et à la formation professionnelle
- ↓ Développement des usages et réseaux numériques
- ↓ Cohésion sociale et territoriale
 - Petite enfance : construction, aménagement, entretien, gestion et coordination des multi accueil collectifs, crèche familiale, halte-garderie, micro-crèches, relais assistantes maternelles, élaboration et mise en œuvre des dispositifs contractuels relatifs à la petite enfance
- ↓ Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- ↓ Soutien au sport de compétition de haut niveau (Basket Ball, Volley Ball, Hand Ball)
- ↓ Soutien aux activités manifestations événementielles à rayonnement communautaire
- ↓ Fourrière animale
- ↓ Centrale d'achats
- ↓ Construction, Aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergements suivants : Aires de camping-car existantes et à venir ; site loisirs Porte Nature (Couture-Boussey), site loisirs hébergement Parc du Breuil (Miserey), itinéraires touristiques inscrits au Schéma Communautaire des Itinéraires doux
- ↓ Gestion eaux pluviales urbaines
- ↓ Santé : Action prévention et promotion de la santé (ex : CLSA), action encourageant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé, actions de développement de l'économie locale en matière de santé

Article 3 : Diagnostics du territoire d'EPN déterminants pour son développement à moyen et long terme

Evreux Portes de Normandie s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable de son territoire et de ses services à travers différents documents structurants, dont l'élaboration comporte une étape « diagnostic » permettant de caractériser le territoire et identifier les axes de travail.

Ces réflexions s'articulent autour des 5 finalités du développement durable notamment.

Des éléments de diagnostic sont ainsi présentés dans les domaines suivants : caractéristiques du territoire, données démographiques et économiques, consommation énergétique, émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, mobilités et habitat.



Finalités du développement durable

9

Article 3.1 Géographie du territoire

Le territoire d'EPN est composé de vastes espaces agricoles, forestiers et naturels. Il est parcouru par les rivières Iton (Axe Sud-Ouest/Nord) ; Eure (à la limite Est) ; Avre (limite Sud). Les abords des principaux cours d'eaux accueillent de larges massifs forestiers majoritairement constitués de feuillus. Les massifs boisés, les haies et les nombreuses zones humides des vallées forment des lieux vivants accueillant une biodiversité importante. Le relief doux, la profusion de vallées et les structures géologiques variées du sol sont par ailleurs propices à la création de milieux divers et variés, permettant ainsi d'accueillir des espèces variées.

La qualité des milieux observés sur le territoire d'EPN a conduit au recensement de 76 sites protégés : 68 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ; 2 zones Natura 2000 ; 5 Espaces Naturels Sensibles (ENS) ; 1 Arrêté de Protection de Biotope.

Le territoire est également pourvu de trois bassins d'alimentation de captage, dont la protection constituera un axe important du plan d'action.

Les risques majeurs du territoire d'EPN sont les inondations et le retrait-gonflement des sols en argiles. En effet, le territoire est très exposé à deux types de risques d'inondation : l'inondation par ruissellement et l'inondation par débordement. La récurrence de ces événements et la vigilance qu'ils suscitent ont conduit les instances locales à se munir de Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI *Eure moyenne*, PPRI *Iton Aval & Evreux* PPRI *Avre Aval*). Les aléas associés au retrait-gonflement des argiles touchent plus de 60 communes qui sont partiellement couvertes par une zone à risque moyen. La prise en compte de ces risques se retrouvera notamment dans les différents projets d'aménagement menés par la collectivité.

Article 3.2 Caractéristiques démographiques et économiques

D'un point de vue démographique, le développement est globalement contrasté entre le Sud et le Nord. Le territoire enregistre une progression de population de 0,2% par an entre 2011 et 2016, mais avec une perte significative sur la commune d'Evreux (-0,7% par an), liée à un déficit migratoire important sur cette même commune de 0,9% par an.

Plus précisément, sur cette même période, le territoire a perdu des habitants sur les 3 classes d'âge inférieures à 45 ans (-2 983 habitants). A l'inverse, le nombre d'habitants âgés de plus de 60 ans a augmenté de 3 463 personnes. Cette tendance est moins marquée sur les pôles urbains secondaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1037 200071 JE 42 20111241 15358 2022-01-06

Plus de 60 ans

de préfet : 21/01/2022

Avec plus de 48 500 emplois implantés sur le territoire en 2016, la Communauté d'Agglomération représente la polarité majeure dans le maillage économique du département, et s'insère dans un tissu nettement plus vaste, entre la région parisienne et la Normandie.

L'emploi y est cependant en léger recul, avec plus de 2000 emplois de moins enregistrés entre 2010 et 2016. Malgré une concentration d'emploi supérieure à 100, le taux de chômage du territoire reste élevé (15%) alors que le nombre d'entreprises augmente entre 2018 et 2019.

Environ 73% des emplois locaux sont implantés sur la seule commune d'Évreux confirmant la position centrale de la commune sur le territoire. Près de 40% de ceux-ci sont assurés par le secteur des « services et activités tertiaires ».

L'agriculture, bien qu'elle représente la majeure partie des surfaces du territoire, pèse pour moins d'1% des emplois. Ce chiffre, faible, est amplifié par la tendance aux grandes exploitations et à l'absence de maraîchage.

Le territoire d'Évreux Portes de Normandie se caractérise aussi par une activité économique importante, caractérisée par :

- 30 parcs d'activités répartis sur le territoire EPN, qui regroupent un peu plus de 2 100 entreprises, tous secteurs d'activités confondus ;
- Une offre de services déployée via l'Office de l'Entreprise et de l'Emploi – O2e ;
- Un taux d'occupation des parcs d'activités de 83 % ;
- Des aides à l'investissement immobilier ;
- Une coordination des accompagnements avec la CCI et la CMA ;
- Un soutien spécifique aux commerces de proximité (dispositif remboursement CFE)
- Une communication auprès des 600 commerces du territoire (120 commerces bénéficiaires en 2020).
- Une aide spécifique aux activités les plus impactées ou pour les établissements contraints aux fermetures administratives notamment via les dispositifs Impulsion Relance puis Résistance Normandie.

Article 3.3 Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été élaboré sur le périmètre d'Évreux Portes de Normandie et approuvé par le Conseil communautaire en juin 2021.

L'objectif est de donner une vision d'ensemble des impacts, des vulnérabilités et des mesures d'adaptation envisageables en fonction des menaces et des opportunités liées au changement climatique sur le territoire d'EPN.



Le PCAET tient compte des objectifs du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) élaboré sur le périmètre d'Évreux Portes de Normandie et de la Communauté de Communes de Conches, et approuvé en janvier 2020, dans le cadre du syndicat mixte fermé ayant seul la compétence en ce domaine.

L'objectif de ce schéma est de définir un projet de territoire cohérent sur la base de valeurs partagées, construire un projet fédérateur qui dessine un avenir durable et proposer un projet équilibré de l'aménagement de l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre du diagnostic du PCAET, les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre ont été évaluées.

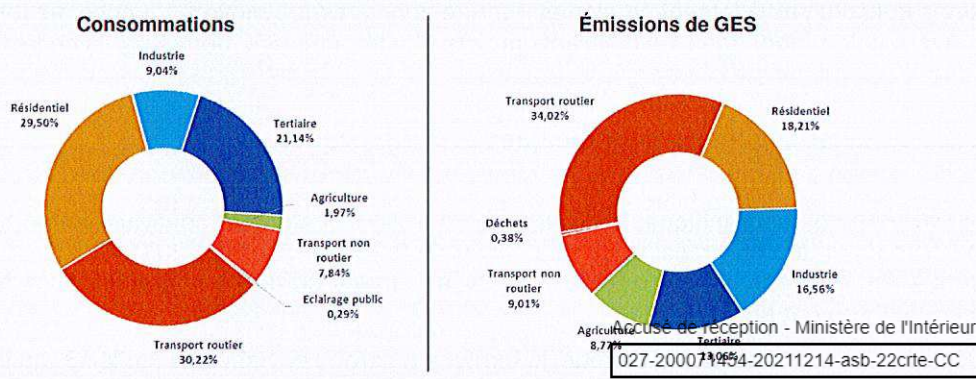


Figure 3 : Consommations d'énergie et émissions de GES par secteur (Source : PROSPER, ALTEREA)

Source de l'illustration : diagnostic PCAET EPN

Les consommations énergétiques globales d'EPN relevées pour 2014 sont de l'ordre de 2594 GWh, soit environ 23,2 MWh par an et par habitant.

Les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie sont le Transport Routier, le Résidentiel et le Tertiaire.

- Ils représentent à eux seuls plus de 80% de la consommation globale.
- Ils ne représentent cependant « que » 65% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ensemble, les produits pétroliers-charbon, l'électricité et le gaz assurent ainsi plus de 85% de l'approvisionnement en énergie du territoire :

- plus de 40% pour les produits pétroliers et charbon,
- 25% pour l'électricité et le gaz,
- les 20% restant se répartissent entre le bois-énergie, les biocarburants et le chauffage urbain.

Si l'on considère les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) uniquement liées à la consommation d'énergies, les produits pétroliers-charbon et gaz sont responsables de plus de 66% des émissions.

Article 3.4 Bilan Gaz à Effet de Serre patrimoine et services

La Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie a souhaité évaluer son impact carbone et renforcer sa démarche de développement durable en élaborant un Bilan Carbone® Patrimoine et Services parallèlement à l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial débutée en 2019 pour une adoption en 2021.

Elle a également demandé à la Ville d'Evreux de s'associer à cette démarche au regard des mutualisations de services et de compétences engagées depuis 2017.

En 2020, le diagnostic final a été rendu sur le périmètre d'Evreux Portes de Normandie incluant celui de la Ville d'Evreux

Périmètre d'étude

Ce Bilan Carbone® se base sur l'année 2017. Les deux collectivités comptaient respectivement 708 agents pour EPN et 1190 pour la Ville d'Evreux.

Les postes d'émissions étudiés pour la réalisation de ce bilan sont au nombre de 7 :

- Déplacements,
- Energie,
- Immobilisation,
- Achats de biens et de services,
- Déchets,
- Frêt,
- Hors Energie.

Il en résulte que le **bilan global des émissions** s'élève pour les deux collectivités à 41 750 Tonnes éq.CO² répartis comme suit :

- **25 242 T** pour Evreux Portes de Normandie **SOIT 60,46%**
- **16 508 T** pour la Ville d'Evreux **SOIT 39,54%**

Les postes les plus émetteurs sont différents pour chaque collectivité, au regard de leurs compétences et activités :

EPN :

- **Déchets 63,06%** *principalement dû à la collecte des déchets (93,3% du total de ce poste)*
- **Déplacements 25,68%** *concerne les transports urbains et scolaires qui représentent 52% des émissions de ce poste*
- Immobilisation ; Achats et services, Fret et Climatisation regroupent à eux quatre 5,79%
- Energie 5,48% représente les bâtiments, éclairage, eau

VILLE EVREUX :

- **Déplacements 46,95%** comprend les déplacements visiteurs, professionnels, domicile-travail
- **Energie 31,39%** dont les énergies Gaz et Fioul sont les principales sources d'énergie
- **Immobilisation 14,89%** représentent les émissions Ville et **CEAS majoritairement** émis par les bâtiments
- Achats et services, Fret et Climatisation regroupent à eux trois 4,38%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Au vu de ce Bilan Carbone®, les deux collectivités incluent dans leur plan d'action la mise en œuvre d'opérations afin d'être exemplaires sur la réduction des émissions de GES notamment sur les postes les plus émetteurs que sont :

- les Déchets,
- les Déplacements,
- l'Energie,
- et l'Immobilisation.

Article 3.5 Production d'énergies à partir du milieu physique et potentiel de développement

Energies solaires (photovoltaïque et thermique)

La production d'électricité au moyen de l'énergie solaire (photovoltaïque essentiellement) était en 2014 de 2,8 GWh sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie. Ensemble, les deux énergies solaires représentent moins de 0,5% de la consommation annuelle d'électricité du territoire (plus de 700 GWh en 2014).

A partir de l'emprise au sol des bâtiments, les surfaces de toitures disponibles ont pu être estimées sur l'ensemble du territoire. La production d'énergie solaire thermique n'est, dans le cadre du diagnostic PCAET, estimée que sur le secteur résidentiel, pour lequel la consommation est plus aisée. 50% des surfaces disponibles pour une production solaire ont ainsi été affectée à la production thermique sur ce secteur.

Toutes les autres toitures sont mobilisées dans la production photovoltaïque uniquement. **L'application des ratios de surface de toitures utiles et de production annuelle permettent d'afficher une production potentielle de 176 GWh pour le solaire photovoltaïque et de 402 GWh supplémentaires pour le solaire thermique.**

Energies éoliennes

En dépit d'une situation plutôt propice à l'installation d'éolienne d'un point de vue environnemental (puissance du vent suffisante, contraintes liées au milieu bien identifiées et localisées sur une partie du territoire seulement), les servitudes liées à l'aviation et en particulier à la base d'Évreux-Fauville empêchent toute implantation d'éolienne sur la majeure partie du territoire. Demeure toutefois un secteur potentiel de développement à proximité de Saint-André-de-l'Eure.

La ressource en vent y est convenable (entre 5 et 6 m/s), les enjeux environnementaux et paysagers relativement faibles, la distance à la base aéronautique est suffisante. L'implantation des éoliennes doit toutefois répondre à des critères supplémentaires non étudiés dans le document régional (distance aux habitations, capacité de raccordement, etc.) Le potentiel disponible est ainsi limité sur le développement des énergies éoliennes.

Bois-énergie

Aujourd'hui, la production de Bois-énergie à l'échelle locale est estimée à près de 225 GWh par an, laquelle alimente des postes de consommations importants sur les territoires, mais est aussi exportée. La consommation locale est en effet de « seulement » 161 GWh par an. Le recours à cette ressource pourrait à cet égard être augmenté, sans créer de dépendance à des productions externes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Gaz renouvelable

Les données disponibles font état d'une production locale d'environ 20,5 GWh de Gaz d'origine renouvelable, ce qui représente moins de 5% de la consommation globale de gaz sur le territoire (plus de 400 GWh par an).

D'après une étude de l'ADEME à l'échelle communale, le territoire présente cependant un potentiel de méthanisation important. Le territoire présente un potentiel total de plus de 250 GWh, essentiellement issus des cultures intermédiaires à multi-services environnementaux.

Les résidus de cultures représentent la deuxième source de potentiel.

Energies géothermiques

Plusieurs sites sont aujourd'hui approvisionnés par de l'énergie de source géothermique sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie. Un exemple est celui du nouveau Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre, à Évreux. Le site est équipé d'un capteur de géothermie sur nappe, assisté par une pompe à chaleur ; le dispositif couvre ainsi 90% des besoins énergétiques du bâtiment.

Le potentiel de production d'énergie à partir de la géothermie doit être estimé au cas-par-cas selon les opportunités.

Article 3.6 Mobilités

Le secteur des transports routiers arrive en tête des consommations énergétiques comme des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire. L'énergie consommée est, à l'image de ce qui est observé aux échelles régionales et nationales, très majoritairement d'origine fossile (diesel, essence). Les biocarburants ne représentent ainsi que 7,96% de l'approvisionnement énergétique des transports routiers. Le taux moyen de remplissage des véhicules étant faible, les consommations énergétiques sont largement imputées aux déplacements des conducteurs des véhicules particuliers, responsable de 61,7% de la consommation, loin devant le fret et les déplacements réalisés par les passagers des véhicules particuliers.

En ce qui concerne le pendulaire Domicile-Travail, le nombre de navetteurs hors EPN a tendance à diminuer entre 2015 et 2016 au bénéfice de la voiture. Les actifs habitant le territoire et y travaillant sont également en légère diminution (66%).

En 2018, 8% des actifs utilisent les Transports Collectifs contre 82% les véhicules motorisés, les 10% restants étant sur les modes doux.

MODES DE DEPLACEMENT	POIDS RELATIF
Véhicule Particulier - Conducteur	61,74%
Véhicule Particulier - Passager	1,65%
Transports en Commun	1,79%
Fret	34,82%
Total	100%

Tableau 3 : Poids des différents modes de déplacements dans la consommation énergétique du secteur des transports routiers (Source : PROSPER, ALTEREA)

Source de l'illustration : diagnostic PCAET EPN

Des objectifs forts d'augmentation de la part modale des déplacements doux et collectifs seront ainsi définis par Evreux Portes de Normandie dans son plan d'actions, en s'appuyant notamment sur l'offre de transports collectifs proposée et permettant un maillage du territoire (transport urbain ; service à la demande ; accessible PMR...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

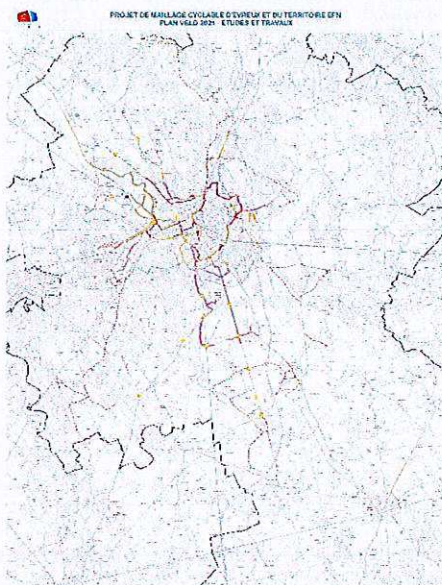
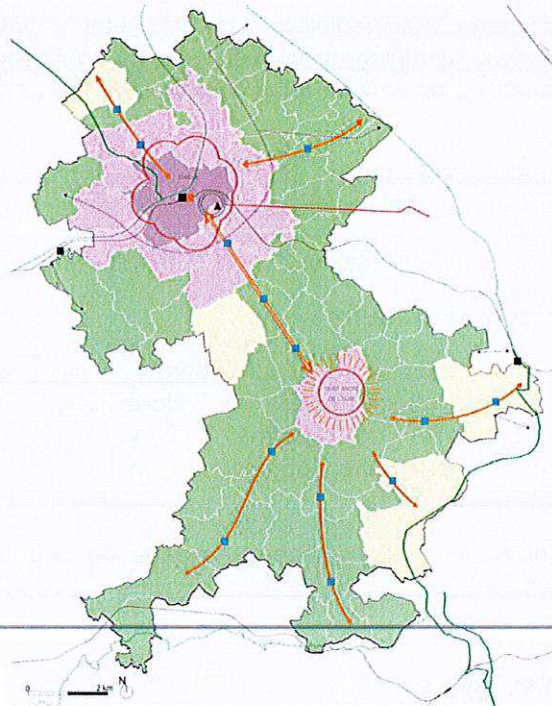
027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Le maillage actuel est présenté dans la figure ci-dessous. Un réseau de bus urbains et régionaux permet en effet d'ores et déjà de desservir les axes structurants du territoire.

- Déployer un système de mobilités cohérent, hiérarchisé et réaliste, favorisant l'intermodalité
- S'appuyer sur la hiérarchisation territoriale d'Evreux Portes de Normandie
- Ville-centre
 - Bourg d'appui
 - Communes urbaines
 - Communes rurales
- Faire de l'axe Evreux / Saint-André de l'Eure la colonne vertébrale du système de transports
- S'appuyer sur Saint-André de l'Eure comme point nodal du système de transport au sud du territoire
- Inscrire le système de mobilités dans son environnement, en renforçant les liaisons vers les territoires extérieurs
- Renforcement de la ligne ferrée Paris Normandie
 - Intégration du principe de transformation de la RN13 en 2x2 voies.
- Renforcer l'offre de transports en commun de façon pertinente, et réaliste
- S'appuyer sur les gares ferrées existantes du territoire et des emprises
 - Renforcer l'offre de transports en commun sur les axes structurants, en direction des gares du territoire et des pôles d'emplois extérieurs
- Permettre le choix entre la voiture individuelle et les pratiques alternatives, en s'appuyant sur l'intermodalité
- Organiser une politique de stationnement ambitieuse et cohérente à l'échelle de l'ensemble du territoire, s'appuyant sur la hiérarchisation territoriale identifiée
 - Renforcer significativement la pratique du covoiturage, en développant des aires au niveau des points stratégiques de mobilité et des bourgs d'appui
 - Créer une maison des mobilités et du vélo, au niveau de la gare d'Evreux
- Développer la pratique du vélo et la marche à pied, à toutes les échelles pertinentes
- A court terme, développer le réseau cyclable à Evreux et à proximité
 - A moyen terme, étendre cette ambition à l'ensemble du territoire: Connexion du territoire aux sites touristiques et aux voies vertes existantes ou en projets
 - Voie verte existante / en projet
 - Site touristique
 - Développement de la pratique des modes actifs vers les points d'intermodalité de l'axe Saint-André de l'Eure/Evreux
 - Zone à moins de 1,5 km d'un collège ou d'un lycée
 - Développement de la pratique au sein des centres villes et des centres bourgs

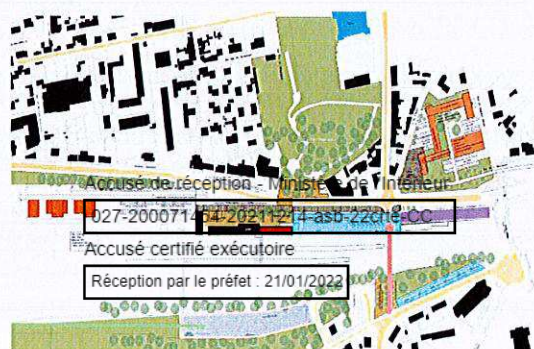


Carte du maillage du plan vélo

EPN ambitionnera ainsi de développer notamment les fréquences de certaines lignes et de développer à travers son plan vélo un maillage de modes de déplacements doux.

Permettre à tout à chacun de pouvoir se déplacer facilement est un enjeu fort sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie, pour lequel l'intermodalité pourra apporter certaines réponses.

Dans ce cadre, et afin de fluidifier les transports autour d'un nœud central de la mobilité, Evreux Portes de Normandie et la ville d'Evreux souhaitent réaménager le pôle gare de la ville d'Evreux.



Cet espace doit être amélioré dans sa forme urbaine mais également diversifié dans ses fonctions économiques afin de répondre à un certain nombre d'enjeux qui sont les suivants :

- Améliorer la fonctionnalité, la qualité de l'espace public et restaurer la nature en ville,
- Renforcer l'attractivité économique, culturelle et résidentielle de ce quartier,
- Poursuivre le réaménagement du cœur d'agglomération, créer une véritable entrée de ville par sa gare et établir une « continuité solide » entre le nord et le sud du faisceau ferroviaire.

Article 3.7 Habitat

Le territoire est organisé autour du pôle urbain principal d'Evreux, qui concentre 43% de la population intercommunale, et de plusieurs pôles secondaires (Saint-André-de-l'Eure, Saint-Sébastien-de-Morsent, et Gravigny). Sur le reste de l'agglomération, 1/3 des communes compte moins de 500 habitants.

60% du parc de logements a été construit entre 1945 et 1990. Bien que la part des logements collectifs représente 37%, ce sont les maisons individuelles qui prédominent avec 63%.

Les propriétaires occupants représentent une large majorité des résidences principales (57%) sur le territoire. Le parc locatif est toutefois prédominant sur les pôles urbains, tel qu'à Evreux où le parc locatif social et privé représente respectivement 36% et 30% des résidences principales.

▪ En 2018, le taux de pauvreté sur le territoire EPN s'élève à + de 15%. Ce pourcentage représente 32% de locataires et 5% de propriétaires. Il est relevé une vulnérabilité énergétique des ménages importante liée au logement et aux déplacements.

7 032 ménages, soit 27% des propriétaires occupants, sont éligibles aux aides de l'ANAH.

▪ 60% des propriétaires occupants éligibles et 48% des locataires privés occupent un logement datant d'avant 1974, date de la 1^{ère} réglementation thermique.

▪ 51% des propriétaires occupants éligibles aux aides ont plus de 65 ans, et 20% des locataires.

▪ 842 logements occupés sont considérés médiocres ou mauvais, sur 58 des 74 communes ; ces logements sont occupés à 75% par des propriétaires occupants et à 25% par des locataires privés.

Les ¾ de ces logements sont des maisons individuelles, très anciennes (89% date d'avant 1915), ce qui nécessite d'entreprendre des travaux de structure souvent lourds et coûteux.

▪ Le parc locatif privé se situe essentiellement sur la partie nord du territoire, et à 67% sur Evreux. On note une forte demande de locatifs privés sur les communes du sud du territoire. Le niveau de loyer libre dépasse de 20 à 30% le niveau de loyer intermédiaire, en particulier sur les petites surfaces, alors même que 2/3 des locataires privés peuvent prétendre au logement social compte tenu de leurs ressources.

▪ Le territoire compte 4 360 logements vacants privés, pour plus de la moitié la vacance est structurelle (>1an). Toutefois, seuls 6% des logements vacants depuis plus d'un an sont en état « médiocre » ou « mauvais ». L'essentiel de ces logements vacants peut donc être mobilisé en réalisant des travaux qui permettent de rester dans une fourchette de rentabilité soutenable.

Des données complémentaires, obtenues via le diagnostic « habitat ville d'Evreux » mené en 2019 (sur des données pluriannuelles antérieures), mettent en évidence les problématiques relevant de l'habitat, du fonctionnement urbain et du patrimoine au sein du périmètre Opération de Revitalisation du Territoire, à savoir :

- Une fonction locative importante (48 % de logements locatifs privés) ;
- 35% de propriétaires occupants, dont 20% éligibles aux aides de l'ANAH ;
- Une vacance structurelle très élevée, particulièrement au-dessus des commerces : 673 logements de logements vacants depuis plus d'un an (10,4%), dont 211 (29%) sont en état « passable » à « mauvais » selon la source fiscale ;
- Près de la moitié du parc en copropriété, dont certaines présentent des signes de fragilité ;
- Une surreprésentation du parc d'avant-guerre (30% contre 17% pour le reste de la ville) ;
- Un parc de Reconstruction présent en majorité sur les linéaires commerciaux ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ent des signes de fragilité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

- 22% de logements en état d'entretien passable à mauvais, à la fois dans le parc ancien et de la Reconstruction, soit deux fois plus que dans le reste de la ville ;
- Une légère croissance démographique, notamment du fait de l'accueil d'une population âgée ;
- Un niveau de ressources plus élevé que dans le reste de la ville, quoiqu'en baisse (1672€) ;
- De nombreuses transactions immobilières liés à des appartements (81%), dont le niveau de prix moyen est plus faible en comparaison à d'autres villes (1707€/m²) et en baisse en 2017 et 2018, notamment dans l'hypercentre ;
- Mais des niveaux de loyers qui restent relativement élevés dans les petits logements, même dans le cas où ils sont peu qualitatifs et énergivores ;

L'ensemble de ces indicateurs atteste de la nécessité de lancer un dispositif d'accompagnement de l'habitat privé, qui couvre la diversité des enjeux mis en lumière sur le territoire de Evreux Portes de Normandie.

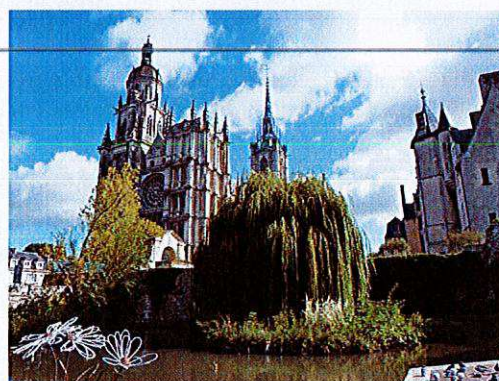
Au titre de sa compétence « Equilibre social de l'habitat », EPN a lancé l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH – RU) tout en étant également maître d'ouvrage de l'OPAH RU d'Evreux, qui couvre le périmètre ORT de la ville d'Evreux.

16

Article 3.8 Culture, patrimoine et tourisme

L'offre culturelle de la collectivité s'articule autour d'équipements clés qui sont :

- La cathédrale d'Evreux
- L'Eglise Saint Taurin
- Le Théâtre Legendre, dont la restauration s'est achevée en 2019
- Le Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (MAHAE)
- Le Musée des Instruments à Vent de La Couture Boussey
- La Salle des Musiques Actuelles
- Le Cadran
-



Article 4 – Ambition du territoire EPN

Les différents diagnostics réalisés ont permis de dresser un bilan des atouts et faiblesses du territoire et d'en dégager des axes d'amélioration. Ces différents leviers permettent de constituer une stratégie globale à l'échelle du territoire, déclinée en orientations stratégiques plus opérationnelles.

Article 4.1 Stratégie globale

Le choix des élus d'Evreux Portes de Normandie est de promouvoir un développement économique et urbain maîtrisé, en conservant la singularité d'un territoire au patrimoine naturel et historique remarquable ; de mener de front une réhabilitation des centres bourgs ou la création de nouveaux quartiers d'habitation sur la ville centre et autres pôles de développement et une politique de l'emploi solidaire et inclusive, volontariste et partenariale.

Le contrat de territoire actuellement en vigueur, initié en 2015, renégocié pour la période 2017-2022, porté par le syndicat mixte EPN/CCPC-Région Normandie-Département de l'Eure porte haut cette ambition territoriale par la mise en œuvre d'opérations structurantes sur l'ensemble d'EPN et de ses communes membres. Il s'agit toujours d'accroître les moyens pour poursuivre leur développement. Il permet de valoriser le développement des centres-bourgs, le cœur d'agglomération de la ville-centre, le cadre de vie et l'image du territoire, de le doter des équipements et des services publics indispensables et innovants et d'assurer un cadre propice au développement économique des entreprises. L'attractivité n'en est que plus forte et suscite l'investissement et la création d'emploi. La volonté générale d'EPN est de poursuivre sa démarche de redynamisation en lien avec les dispositions écologiques et environnementales.

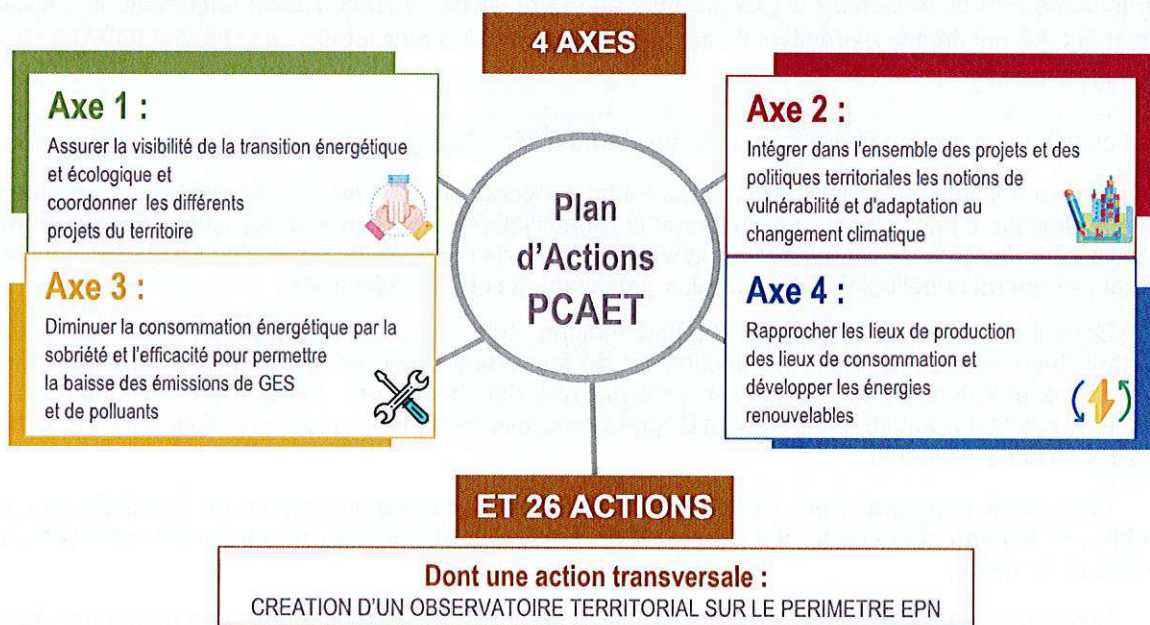
D'autres documents structurants viennent appuyer le contrat de territoire afin de compléter et décliner la stratégie globale.

Pleinement engagée sur la question environnementale, EPN agit concrètement, avec une planification portée par le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 29 juin 2021, par une réflexion sur les modes de déplacement et sur les énergies renouvelables, la rénovation / construction éco-vertueuses des bâtiments, notamment publics, ou d'autres actions en faveur de la biodiversité.

La stratégie du PCAET décline pour chaque secteur réglementaire des objectifs en termes de baisse de la consommation d'énergie, d'émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants.

Tous secteurs confondus, la stratégie EPN ambitionne d'atteindre pour 2050 une :

- Réduction des consommations d'énergie de 38%
- Réduction des émissions de GES de 46%
- Réduction des émissions de polluants afin de ne pas dépasser les seuils de recommandation, tous polluants confondus
- Production locale d'Energies Renouvelables au moins équivalente à
 - ↓ 32% des besoins énergétiques finaux en 2030,
 - ↓ et 50% des besoins énergétiques finaux en 2050.
 - ↓ Le plan d'actions décline sur la période 2020-2026 les objectifs établis dans la stratégie et identifie les prérequis pour en assurer la faisabilité. Il est structuré en 4 axes.



En complément, Evreux Portes de Normandie s'engage dans un Contrat d'Objectifs de Territoire en partenariat avec l'ADEME, afin de centraliser les objectifs associés à la transition écologique et environnementale.

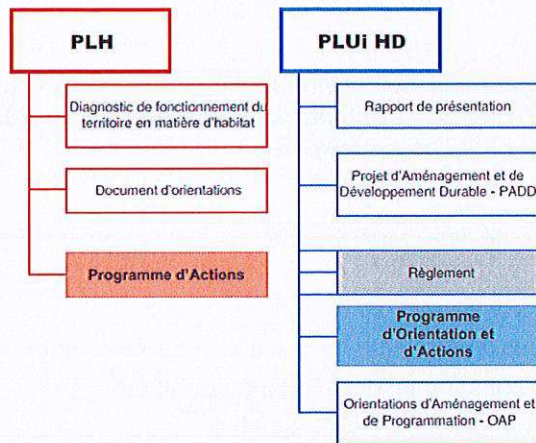
Le lancement de l'OPAH-RU permet d'investir le champ de l'Habitat et constitue une déclinaison opérationnelle des dispositifs suivants :

- Un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (valant **Programme local de l'Habitat**), arrêté en Conseil communautaire du 17 décembre 2019, et mené par EPN au titre de sa compétence « Equilibre social de l'habitat ». Ce PLUi-HD prévoit à travers son Programme d'Orientations et d'Actions Habitat (POAH) :
 - o Le réinvestissement et la mobilisation de l'existant par la requalification du parc de logement privé pour conforter l'attractivité résidentielle du territoire,
 - o L'adaptation des différents segments de l'offre d'habitat à l'évolution des besoins et des attentes des ménages,
 - o Une meilleure réponse à la diversité des besoins en logements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200071454-20211214-asb-22crte-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2022

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacements (PLUi-HD) « vaut » Programme Local de l'Habitat.

Il est conforme au contenu réglementaire attendu dans un Programme Local de l'Habitat tel que défini dans le Code de la Construction et de l'Habitation.



- Le **PCAET** qui a pour objectif de réduire la consommation d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre en accompagnant la rénovation du parc résidentiel (900 logements rénovés d'ici 2026).
- **L'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)** mise en place sur la commune de Saint-André-de-l'Eure, notamment pour adapter et étoffer l'offre de logements, et ainsi intégrer différentes structures de ménages et accueillir une nouvelle population. Lauréate du Programme Petites Villes de demain, Saint-André-de-l'Eure voit son ingénierie renforcée pour accompagner la mise en œuvre de cette ORT.

Les partenaires d'EPN, le Conseil Départemental de l'Eure, l'Etat, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et la CAF ont décidé de réaliser l'Opération Programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) d'Evreux Portes de Normandie.

L'OPAH constitue un moyen opérationnel de réponse à différents enjeux ciblés lors du diagnostic.

Ces enjeux sont multiples : sociaux, environnementaux, économiques, immobiliers, urbains et patrimoniaux. La volonté publique d'encourager et de soutenir la réhabilitation du parc immobilier privé d'Evreux Portes de Normandie sous-entend une intervention volontariste, et ce de manière pluriannuelle. Au vu des conclusions de l'étude pré-opérationnelle, l'OPAH aura plus précisément comme objectif de :

- Contribuer à la résorption de l'habitat indigne, très dégradé et dégradé, traiter les situations comportant des risques en termes de sécurité et de santé tant dans les logements locatifs que dans les logements des propriétaires occupants en générant une dynamique de repérage de ces situations et en utilisant le dispositif du Comité Local Habitat Dégradé nouvellement mis en place coordonnant l'ensemble des acteurs et des outils existants
- Promouvoir le programme « Habiter Mieux » et mettre en place des actions de sensibilisation auprès des publics et acteurs concernés, afin d'installer un processus dynamique de rénovation énergétique des logements du territoire,
- Favoriser l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie des personnes âgées en anticipant au mieux les situations liées au vieillissement afin de favoriser le maintien à domicile
- Protéger l'environnement, en réduisant la consommation de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre par l'amélioration énergétique des logements,
- Développer une offre locative à loyer maîtrisé, de manière à proposer aux ménages un parcours résidentiel complet sur le territoire,
- Contribuer au dynamisme économique du territoire et au développement d'une filière d'excellence en mobilisant les artisans du bâtiment et en les sensibilisant à l'accessibilité et l'adaptation des logements au handicap, ainsi qu'à la réhabilitation durable des habitations,
- Valoriser le cadre de vie du territoire, et par conséquent renouer avec l'attractivité démographique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

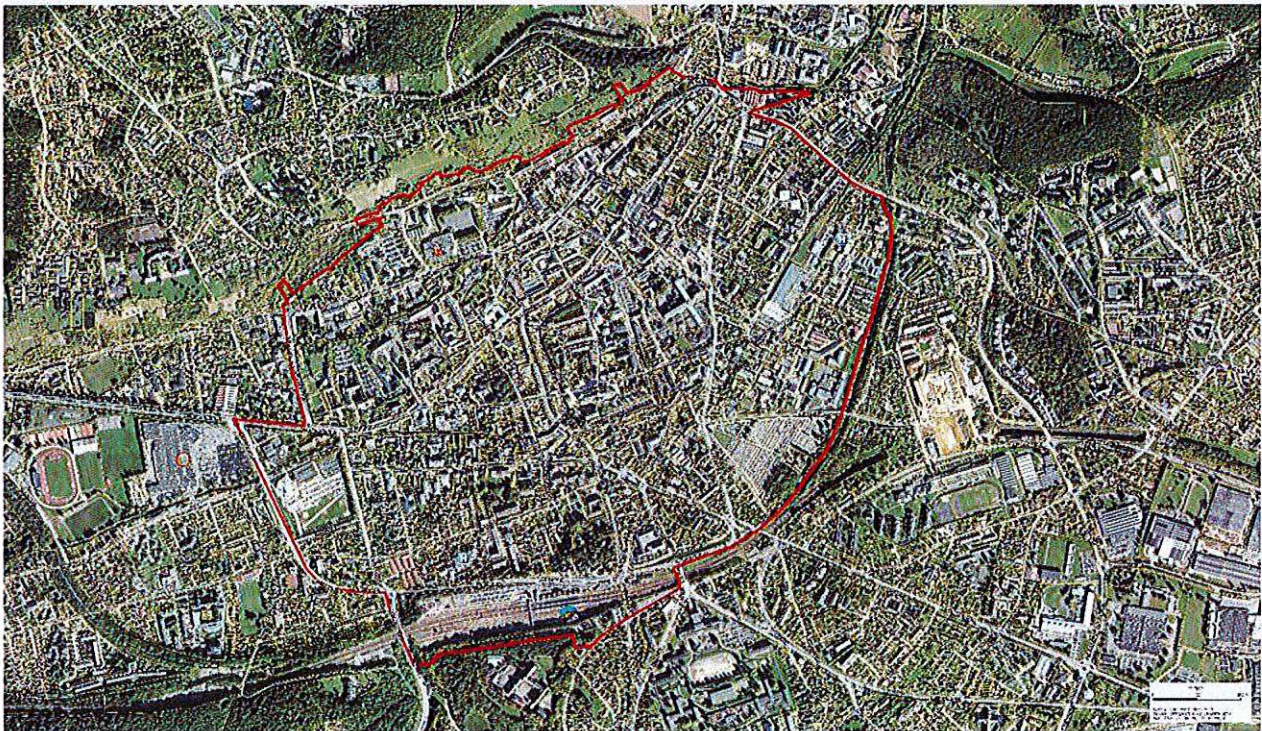
En lien, l'opération OPAH-RU de la Ville d'Evreux est inscrite dans le programme « Action Cœur de Ville », contractualisé depuis le 6 juillet 2018 avec ses partenaires (EPN, Ville d'Evreux, Etat, ANAH, Département de l'Eure, Action Logement, Banque des Territoire, Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), Chambre de Commerces et de l'Industrie (CCI), Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Comptoir des Loisirs), via une convention-cadre qui prendra fin en juillet 2024, a pour objectif une intervention transversale sur le centre-ville d'Evreux, dans le but de :

- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics,
- Réhabiliter et restructurer le bâti pour une offre attractive de l'habitat en centre-ville.

Au titre de ce dernier objectif, les partenaires ont décidé, en phase initiale du programme ACV, de conduire une étude portant sur l'habitat privé.

La ville d'Evreux et son agglomération sont également engagées dans une opération de revitalisation de territoire (ORT), telle que définie à l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, dont le périmètre, homologué par arrêté préfectoral le 9 mai 2019, correspond au centre-ville élargi d'Evreux, entre la gare et le site Tilly d'une part, et le site Cora et le site Saint Léger d'autre part.

Le périmètre de l'étude menée sur l'habitat dans le centre-ville correspond à celui de l'ORT (voir plan ci-dessous) et porte sur 28% du parc de logements de la ville, soit 7 700 logements.



L'agglomération inclut aussi dans sa stratégie globale un volet « social » à travers l'établissement d'un projet social d'agglomération. Ainsi, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, une Convention Territoriale Globale (CTG) a été formalisée et signée le 15 décembre 2020, pour une période de 4 ans renouvelables, la première période se déroulant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

La volonté générale d'EPN est de poursuivre sa démarche de redynamisation en lien avec les dispositions écologiques et environnementales. Le partenariat construit autour de ce Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02/09/2022 14:54:20 21/01/2022 14:58:22 CITE.DC

Accusé Certifié Exécutoire

Reception par le préfet - 21/01/2022

Article 4.2 Orientations stratégiques

La stratégie globale est d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires.

Afin de pouvoir préciser les différents axes de cette stratégie, le CRTE se décline en 5 orientations stratégiques qui permettront d'assembler sous une même thématique différentes fiches actions.

Détail des actions

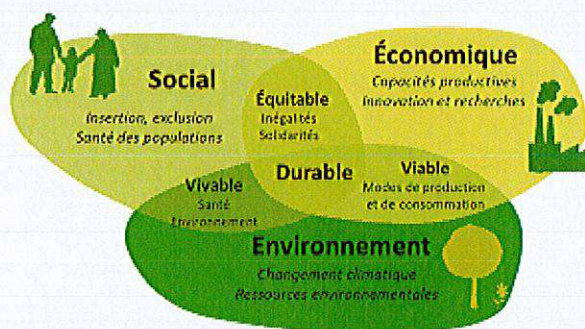
Les orientations stratégiques font l'objet de fiches actions, jointes en annexe 1.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

20

• Orientation 1 : Habiter dans l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie

Le développement durable est un axe fort des politiques territoriales menées par Evreux Portes de Normandie, qui souhaite les décliner à la fois dans les projets structurants mais aussi dans l'ensemble des actions menées au bénéfice des habitants. La déclinaison dans le quotidien des axes du développement durable permet en effet d'assurer une appropriation par les habitants, une adaptation aux besoins du territoire et une cohérence dans l'ensemble des projets et actions constituant le cœur du projet d'agglomération. Une première orientation stratégique est ainsi définie autour des habitants et de l'offre proposée.



Le volet « social » du développement durable constitue un socle important de l'orientation 1 « Habiter dans l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie », à travers notamment les actions menées autour de :

- La santé : Actions dans le cadre du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) tout en poursuivant une politique globale de lutte contre la désertification médicale au sein de l'agglomération.
- L'accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap. L'objectif est de contribuer au bien-vieillir des aînés en développant tout au long de l'année des actions permettant de lutter contre l'appauvrissement du lien social et de prévenir la perte d'autonomie, et de s'impliquer dans le développement d'un territoire plus inclusif à travers l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, un parcours de l'enfant, l'accès à la culture, le changement des regards sur le handicap, l'habitat inclusif.
- L'élaboration d'un projet social d'agglomération à travers l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale visant notamment à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire mais aussi à optimiser les ressources.
- L'accompagnement vers la transition numérique par le développement de solutions accélérant les processus et simplifiant les démarches des usagers et des communes.

Des actions autour de la préservation des ressources sont aussi incluses à travers des actions en faveur de :

- L'habitat : EPN souhaite contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti résidentiel, à faciliter le parcours résidentiel des occupants et des locataires, à adapter les logements au vieillissement de la population et enfin, à lutter contre l'habitat indigne. EPN poursuit par ailleurs son aide à la requalification du parc locatif social (action 4 du Programme d'Orientation et d'Actions – POA - Habitat).
- La reconversion des friches présentes sur le territoire, permettant à la fois le renouvellement de la ville sur elle-même et la limitation de l'étalement urbain.
- La rénovation des espaces publics afin de répondre aux enjeux contemporains de la ville comme espace vécu pour les habitants et différents acteurs du territoire et comme vecteur d'identité territoriale.

● **Orientation 2 : Un cadre de vie durable**

L'orientation stratégique 1 s'oriente autour de l'offre proposée aux habitants principalement, avec une présence forte du volet « social » du développement durable.

Afin de garantir la cohérence globale de son projet d'agglomération en lien avec les 3 piliers du développement durable, Evreux Portes de Normandie porte aussi différents projets en lien avec le pilier « environnemental ».

Des enjeux clés ont été identifiés dans ce cadre :

- la ressource en eau va devenir moins disponible, en quantité et qualité, du fait du changement climatique, sans que l'on puisse à ce stade évaluer précisément les ordres de grandeur de ces évolutions. De fait, une stratégie de connaissance et de prévention est nécessaire pour anticiper la raréfaction de l'eau.
- la biodiversité, du fait des modes de vie, de consommation, du changement climatique et d'autres facteurs se raréfie et nécessite d'être préservée avec des plans d'actions et moyens spécifiques
- les consommations énergétiques sont un levier important d'amélioration des émissions de gaz à effet de serre notamment.

Ainsi, EPN porte différents projets majeurs autour du volet environnemental du développement durable, rassemblés autour d'une orientation stratégique globale « Un cadre de vie durable » afin de :

- Mieux connaître et préserver la biodiversité de notre territoire,
- Protéger la ressource en eau et aménager l'espace de manière durable,
- Limiter la consommation énergétique et suivre la mise aux normes des équipements publics,
- Agir sur la prévention et la gestion des déchets en réduisant leur production,
- Structurer et porter le développement des énergies renouvelables sur le territoire d'EPN.

● **Orientation 3 : Les projets structurants d'Evreux Portes de Normandie**

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et la ville d'Evreux portent en leur qualité de maîtres d'ouvrage et, à ce stade, 6 opérations structurantes pour l'ensemble du territoire.

En effet, tant la création d'un nouvel IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) que la création d'un nouveau centre aquatique, la réhabilitation et l'extension d'un nouvel équipement dédié à l'enseignement musique et danse du Conservatoire à Rayonnement Départemental ont vocation à bénéficier à l'ensemble de la population du territoire d'EPN ainsi que l'extension de la maison de quartier de Saint Michel, la création de la nouvelle maison de quartier de Navarre, et la réhabilitation de l'Unité Centrale de Production. Ces nouveaux équipements sauront offrir des services de qualité et préserver l'environnement au bénéfice de la transition écologique et énergétique aux habitants de l'intercommunalité voire au-delà de ce périmètre.

Ces opérations vont participer à :

- la préservation du patrimoine bâti, à leur mise aux normes et à leur amélioration énergétique,
- la relance économique du territoire,
- l'amélioration de l'image architecturale des équipements intercommunaux et au développement de la vie intercommunale en offrant une qualité de service optimale.

Elles traduisent la volonté de développer l'attractivité du territoire intercommunal tout en améliorant des équipements structurants à la disposition des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Réception par le préfet : 21/01/2022

Les projets structurants seront enrichis des projets portés par les communes membres au fil des opérations présentées par les différents maîtres d'ouvrage.

- **Orientation 4 : Un positionnement économique conforté**

Des acteurs économiques fédérés auprès d'Evreux Portes de Normandie

EPN et les chambres consulaires unissent leurs actions pour créer, ensemble, un environnement favorable pour les entreprises et l'accompagnement des entrepreneurs, et ce tant dans les domaines du commerce, du tourisme, de l'industrie que de la création et reprise d'entreprises et de la connaissance du territoire.

Cette volonté se traduit par différentes actions :

- animation de zones d'activité,
- analyse économique du territoire,
- valorisation de l'enseignement supérieur,
- actions communes sur la création et reprise des entreprises,
- gestion dynamique du bâti commercial...

Mais aussi en orientations à moyen terme :

- actions territoriales inclusives,
- soutien aux entreprises dans leur recrutement et promotion des métiers et filières,
- préparation des publics,
- réhabilitation d'espaces à vocation économique, création d'un foncier économique attractif,
- redynamisation des centres villes / centres bourgs par une stratégie immobilière et commerciale active,
- développement de l'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale

- **Orientation 5 : Développer les mobilités durables**

Le diagnostic du PCAET d'Evreux Portes de Normandie a mis en évidence le poids prépondérant, plus de 30%, des transports routiers dans la consommation globale d'énergie et dans les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre sur le territoire.

Cette consommation et ces émissions incombent essentiellement aux véhicules particuliers, plus de 62%, et de façon moindre au fret, à hauteur de 30%.

Fort de ce diagnostic, EPN a décidé d'actions visant à promouvoir des déplacements décarbonés, c'est-à-dire qui consomment peu ou pas d'énergies fossiles et qui émettent peu ou pas de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

EPN les développe avec l'appui de différents partenaires, en particulier le Syndicat Intercommunal de l'Energie et du Gaz de l'Eure (SIEGE27) et la Région Normandie.

Le développement de mobilités durables constitue donc la 5^{ème} grande orientation d'EPN.

L'ambition d'EPN est ainsi de faire évoluer les pratiques de déplacements, aussi bien les siens dans le cadre de ses compétences que ceux des autres acteurs du territoire, en agissant sur :

- La mobilité carbonée, surtout
 - ↓ Le nombre de déplacements en voiture à motorisation carbonée,
 - ↓ L'autosolisme, c'est-à-dire l'utilisation d'un véhicule par une seule personne,
- Les déplacements motorisés décarbonés,
- Les déplacements à vélo.

Les actions programmées par EPN sont inscrites dans des documents de planification, en particulier le Programme d'Orientations et d'Actions (POA Déplacements) de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) et dans le programme d'actions de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : actions 3.1, 3.2 et 3.3.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Les projets présentés s'articuleront autour de 4 grandes thématiques :

- Restructuration de l'offre de transports collectifs et proposition d'un schéma de mobilité d'ensemble,
- Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle de l'ensemble du territoire,
- Définition du schéma de mobilités durables, en prenant compte notamment des spécificités rurales du territoire,
- Promotion des nouvelles mobilités par un maillage d'itinéraires actifs, la promotion des mobilités partagées à l'échelle de l'ensemble du territoire et le développement du transport à la demande (TAD).

Article 5 – Plan d'actions

Article 5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE a vocation à intégrer progressivement les différents contrats dans lesquels le territoire d'EPN s'est engagé avec l'Etat (exemple du Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME...), voire avec ses partenaires territoriaux (Région et Département) dans la mesure du possible et lorsque les actions et projets présentent un intérêt relevant du développement durable du territoire.

Les dispositifs et documents existants sur lesquels s'appuient le CRTE sont :

- Le programme Action Cœur de ville engagé en 2018 sur le centre-ville d'Evreux pour une durée de 5 ans,
- La convention cadre de partenariat de l'Appel à projets « Villes Reconstituées » engagé en 2019 pour une durée de 5 ans,
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Saint André de l'Eure, dont la convention a été signée le 21 avril 2021 pour une durée de 18 mois renouvelable,
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de la Madeleine, Nétreville et Navarre à Evreux,
- Le programme de renouvellement urbain en cours à Nétreville sur la commune d'Evreux,
- La convention territoriale globale signée administrativement avec la CAF,
- Le contrat local de santé signé dans les mois à venir avec l'Agence régionale de santé,
- Le contrat de territoire 2017 – 2021 signé avec le Conseil régional et le Conseil départemental,
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie,
- Les programmes d'orientation et d'action « Déplacements » et « Habitat » du PLUIHD d'Evreux Portes de Normandie.

Article 5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions. Celles-ci sont évolutives : à la date de signature du CRTE, ce dernier comprend en effet une première série d'actions, issues ou non du Plan de relance et annexées ci-après.

D'autres ont vocation à s'intégrer ultérieurement, en fonction de la compatibilité avec les orientations politiques du territoire, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective, ou encore de leur valeur d'entraînement.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les nouvelles actions mures sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22cne-cc

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et indicatives. Elles seront précisées dès lors que les projets seront matures. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Article 5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat au sein des fiches actions. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5.4. Actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté (par exemple lien avec l'internat d'excellence du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches) ;
- Améliorer la préservation de la ressource en eau : Contrat Eau et Climat Iton (le territoire du contrat se base sur l'unité hydrographique de l'Iton, élargie sur le bassin versant de l'Eure pour intégrer les actions du SIAEVE, et sur le bassin versant de la Risle pour intégrer les actions de la ville de Bernay et du SAEP3R) ainsi que Contrat Eau et Climat Avre (ce contrat est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre (SMAVA) et associe les maîtres d'ouvrage signataires suivants : la Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 27), l'Agglo du Pays de Dreux, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Normandie ou le CEN Val de Loire, Evreux Portes de Normandie, la Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 28) et Eure-et-Loir Nature).
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité –raccordement schéma vélo-routes du Département-, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) par exemple ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.) dans le meilleur des cas.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Article 6 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs : l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE 27, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Un lien a d'ores et déjà été établi avec l'ADEME, pour l'élaboration d'un Contrat d'Objectif Territorial ainsi qu'un accompagnement autour des opérations « Economie circulaire et bâtiments » et « Défi toit ».

Une réflexion est en cours avec le CEREMA autour de l'élaboration du cadastre solaire, pour lequel un lien avec le CRTE et l'ANCT pourrait être établi.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Article 7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire d'EPN assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur ou une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du

contrat, ainsi que l'évaluation. Il ou elle pourra être assisté(e) d'animateur(s) ou animatrice(s) chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire autant que possible et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire. Le partage des orientations et des actions qui en découlent dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

26

Article 7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Article 7.4. Engagements des opérateurs publics

A travers l'élaboration et le suivi du CRTE, EPN s'engage dans une démarche partenariale avec les différents acteurs du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Différents partenaires s'inscrivent dans le projet proposé par EPN via le CRTE, et sont ainsi co-signataires du

contrat.

L'ADEME est partenaire d'EPN sur le CRTE notamment pour la mise à disposition d'ingénierie. Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial, l'ADEME apportera son soutien financier dont le montant s'élève à 350 000 € dont 75 000 € forfaitaires dès la 1^{ère} année, afin de couvrir notamment les dépenses d'ingénierie. Des réflexions sont aussi en cours autour de l'opération « Défi Toit ».

Le CAUE27 est partenaire d'EPN sur le CRTE du fait :

- de son action de formation auprès des élus de l'agglomération pour l'application des orientations du PLUI principalement en matière de sobriété foncière, ré-investissement des centres-bourgs et reconversion des friches d'activités,
- de son action de conseil et de sensibilisation auprès des élus dans le cadre de la transition écologique : stratégie de développement sans consommation de foncier agricole, naturel ou forestier, préservation et valorisation de la biodiversité, ...
- de son action de conseil et d'accompagnement des élus dans le développement d'une offre habitat diversifiée dans les zones AU.

Action Logement Normandie est partenaire d'EPN sur le CRTE à travers le volet financier des programmes OPAH_RU EPN et Ville d'Evreux, le programme Action Cœur de Ville Evreux pour la réhabilitation de l'habitat social et privé ainsi qu'un accompagnement prévu sur la thématique Emploi Logement notamment sur des Salons des métiers et Forums Emploi.

Ces partenaires s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Article 7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation, pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Les projets intégrés dans le CRTE ont ainsi été évoqués à l'occasion des réunions de quartier organisées sur le territoire.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule l'ensemble des actions et projets, en précisant le montant de dépenses et la période couverte. Cette maquette permet de donner une visibilité globale de l'ensemble des éléments financiers prévisionnels, mais ne vaut pas engagement. Elle présente à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elle est présentée en annexe 2.

Réception par le préfet : 21/01/2022

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

28

Article 8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président d'EPN ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services d'EPN, des services de l'Etat, d'un représentant de l'ADEME, du CAUE 27 ainsi que d'Action Logement. D'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE pourront être invités à participer au COPIL autant que nécessaire.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Article 8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire d'EPN. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé du Directeur général des services, du chargé de projet CRTE et des directeurs/directrices en charge des opérations inscrites ou en devenir, chefs de services d'EPN et/ou des collectivités-maitres d'ouvrage.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches actions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1037 200071454 20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Article 8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

29

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. Une synthèse des indicateurs proposés à date est présentée en annexe 3 du CRTE.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis dans la fiche action et dont la synthèse est reprise en annexe 3. Les indicateurs seront suivis et complétés.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Un point de situation intermédiaire, à l'échelle du contrat, sera réalisé à mi-parcours.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer au global les résultats et les impacts du CRTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

M. PARCOURS

Préfecture de l'Eure

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

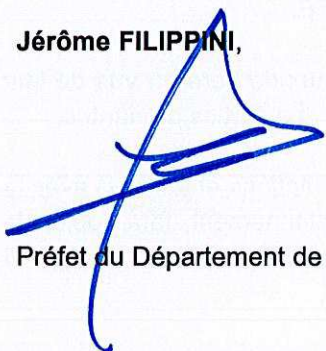
Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

30

Signé à Evreux, le 20 décembre 2021

Jérôme FILIPPINI,



Préfet du Département de l'Eure,

Guy LEFRAND,



Mairie d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie

Eric PRUD'HOMME,



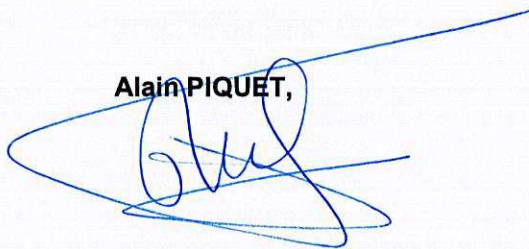
Directeur Régional Délégué
Agence de la Transition écologique

Nicolas GAVARD-GONGALLUD,



Président
CAUE 27

Alain PIQUET,



Action Logement Normandie
Président du Comité Région

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20211214-asb-22crte-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Annexe 1 – Intitulé des fiches Actions

Orientation stratégique 1 : Habiter l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie

Sous axe : Accompagner tous les publics

- FA N°1 Prévention de la perte d'autonomie (seniors et personnes en situation de handicap)
- FA N°2 Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie
- FA N°3 Cohésion sociale et territoriale
- FA N°4 Cité éducative

Sous axe : Faciliter l'accès aux services publics

- FA N°5 Espaces France Services

Sous axe : Amélioration de l'habitat ancien et du parc privé de logements

- FA N°6 Dispositifs opérationnels de requalification dans l'ancien et le parc privé de logements

Sous axe : Développer et faciliter l'accès au numérique pour tous

- FA N°7 Développer et faciliter l'accès au numérique pour tous

Sous axe : Renouveler la ville sur elle-même et limiter l'étalement urbain

- FA N°8 Reconversion des friches

Sous axe : Accompagner spécifiquement les territoires selon leurs besoins

- FA N°9 Poursuivre l'aménagement d'une ville durable
- FA N°10 Restructuration du Cœur d'agglomération

Orientation stratégique 2 : Un cadre de vie durable

Sous axe : Protéger la ressource en eau et aménager de manière durable

- FA N°11 Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire
- FA N°12 Etendre le réseau d'assainissement collectif

Sous axe : Limiter la consommation énergétique et suivre la mise aux normes des équipements

- FA N°13 Maîtriser la consommation des équipements publics
- FA N°14 Assurer la mise en conformité des équipements publics

- Sous axe : Prévention et gestion des déchets

- FA N°15 Réduire la production des déchets et accentuer le tri à la source
- FA N°16 Améliorer les modalités de gestion des déchets

Sous axe : Protéger la biodiversité

- FA N°17 Protection et développement de la Biodiversité

Sous axe : Développer les énergies renouvelables

- FA N°18 Structurer et développer des énergies renouvelables

Sous axe : Rapprocher les lieux de production et de consommation, favoriser une alimentation saine

- FA N°19 Développer les filières locales de l'alimentation

Orientation stratégique 3 : Les projets structurants d'Evreux Portes de Normandie

- FA N°20 Doter le territoire d'équipements structurants

Orientation stratégique 4 : Un positionnement économique conforté

Sous axe : Accompagnement au développement et aux mutations économiques

- FA N°21 La Fabrique à entreprendre et les actions territoriales inclusives
- FA N°22 Soutien aux entreprises dans leur recrutement – Promotion des métiers et préparation des publics

Sous axe : Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique

- FA N°23 Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique

Sous axe : Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs

- FA N°24 Stratégie immobilière Centre-ville - Centre-bourg

Sous axe : Développement de l'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale

- FA N°25 Création d'un spectacle lumineux dans la cathédrale d'Evreux (projet « Aura »)

Orientation stratégique 5 : Développer les mobilités durables

Sous axe : Projet de territoire en matière de développement des mobilités

- FA N° 26 Définition du schéma des mobilités durables

Sous axe : Nouvelles mobilités

- FA N°27 Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs
- FA N°28 Développer et promouvoir les mobilités partagées à l'échelle de l'ensemble du territoire
- FA N°29 Développer le Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble d'EPN



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
1	1	Prévention de la perte d'autonomie (seniors et personnes en situation de handicap)	Coordination des actions Seniors	CCAS	40 000 €	€ TTC	2022	F
1	1	Prévention de la perte d'autonomie (seniors et personnes en situation de handicap)	Coordination des actions Handicap	CCAS	40 000 €	€ TTC	2022	F
1	1	Prévention de la perte d'autonomie (seniors et personnes en situation de handicap)	Animation du Grenelle du Handicap	CCAS	15 000 €	€ TTC	2022	F
1	2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie	Coordination du Réseau Territorial de Promotion de la Santé	CCAS	10 000 €	€ TTC	2022	F
1	2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie	Coordination du Contrat Local de Santé	CCAS	20 000 €	€ TTC	2022	F
1	2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie	Coordination du Conseil Local en Santé Mentale	CCAS	27 000 €	€ TTC	2022	F
1	2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie	Animation de la Pédagothèque Santé	CCAS	35 000 €	€ TTC	2022	F
1	2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie	Politique de lutte contre la désertification médicale - Bus itinérant	EPN	70 000 €	€ TTC	2022	I
1	2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie	Politique de lutte contre la désertification médicale - Bus itinérant	EPN	358 000 €	€ TTC	2022	F
1	2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie	Maison de santé Evreux Sud	EPN	2 906 801 €	€ TTC	2023	I



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
1	3	Cohésion sociale et territoriale	Contrat de ville	Ville d'Evreux	270 000 €	€ TTC	2022	F
1	4	Cité éducative	Cité éducative	EPN	1 021 829 €	€ TTC	2022	F
1	5	Espaces France Services	Relais des Services Publics France services	EPN	83 660 €	€ TTC	2022	F
1	6	Dispositifs opérationnels de requalification dans l'ancien et le parc privé de logements	Guichet unique rénovation énergétique Convention annuelle	EPN	34 000 €	€ TTC	2022	F
1	6	Dispositifs opérationnels de requalification dans l'ancien et le parc privé de logements	OPAH (RU – TERRITOIRE)	EPN	902 000 €	€ TTC	2026	I
1	7	Développer et faciliter l'accès au numérique pour	Fibre optique Investissement	EPN	152 000 €	€ TTC	2022	I
1	7	Développer et faciliter l'accès au numérique pour	Fibre optique Fonctionnement	EPN	25 000 €	€ TTC	2022	F
1	7	Développer et faciliter l'accès au numérique pour	Panneau Pocket	EPN	9 000 €	€ TTC	2022	I
1	7	Développer et faciliter l'accès au numérique pour	Portail Communes Investissement	EPN	20 000 €	€ TTC	2022	I
1	7	Développer et faciliter l'accès au numérique pour	Portail Communes Fonctionnement	EPN	5 000 €	€ TTC	2022	F
1	8	Reconversion des friches	Site Saint Louis Coût global acquisition, études, travaux...	EPN	14 270 986 €	€ HT	2026	I
1	9	Poursuivre l'aménagement d'une ville durable	PNRU Habitat	Ville d'Evreux	21 844 000 €	€ TTC	2022	I
1	9	Poursuivre l'aménagement d'une ville durable	PNRU Aménagement urbain	Ville d'Evreux	19 240 000 €	€ TTC	2022	I



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
1	9	Poursuivre l'aménagement d'une ville durable	PNRU Equipements de proximité	Ville d'Evreux	48 700 000 €	€ TTC	2022	I
1	9	Poursuivre l'aménagement d'une ville durable	PNRU Etudes et Ingénierie	Ville d'Evreux	1 820 500 €	€ TTC	2022	I
1	9	Poursuivre l'aménagement d'une ville durable	Saint-André Friche Bernard	Commune de Saint André de l'Eure	8 000 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Pôle Gare	EPN	12 000 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Aménagement Jardin Botanique	Ville d'Evreux	530 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Rénovation Glacière	Ville d'Evreux	350 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Rénovation Jardin de l'Evêché	Ville d'Evreux	3 192 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Rénovation miroir d'eau et douves	Ville d'Evreux	5 460 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Restauration et valorisation de l'enceinte Gallo-romaine	Ville d'Evreux	1 800 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Découverte espringale et aménagement de l'allée des Soupirs	Ville d'Evreux	1 720 000 €	€ TTC	2025	I
1	10	Restructuration du cœur d'agglomération	Actions de déminéralisation des cours d'écoles	Ville d'Evreux	100 000 €	€ TTC	2022	I
2	11	Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire	Etude de modélisation	EPN	80 000 €	€ HT	2023	I
2	11	Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire	Etude de schéma directeur pluvial	EPN	800 000 €	€ HT	2023	I
2	11	Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire	Animation –sensibilisation, hors animation agricole	EPN	15 000 €	€ HT	2022	F
2	12	Etendre le réseau d'assainissement collectif	Extensions réseaux, travaux stations et postes de refoulement	EPN	30 000 000 €	€ TTC	2025	I
2	13	Maitriser la consommation des équipements publics	Système Management Energie Chargé de mission dédié	EPN	35 000 €	€ TTC	2022	F
2	13	Maitriser la consommation des équipements publics	Système d'Information Energétique Achat logiciel	EPN	20 000 €	€ TTC	2022	I
2	13	Maitriser la consommation des équipements publics	Système d'Information Energétique Fonctionnement logiciel	EPN	9 500 €	€ TTC	2022	F
2	13	Maitriser la consommation des équipements publics	Schéma Directeur Immobilier et Energie Chargé de mission et développement interne d'un logiciel	EPN	35 000 €	€ TTC	2022	F
2	13	Maitriser la consommation des équipements publics	Audits énergétiques : réalisation de 4 audits énergétiques	EPN	20 000 €	€ TTC	2022	F
2	13	Maitriser la consommation des équipements publics	Eclairage public Ville d'Evreux	Ville d'Evreux	10 855 112 €	€ HT	2029	F
2	13	Maitriser la consommation des équipements publics	Eclairage public EPN	EPN	2 680 811 €	€ HT	2029	F
2	14	Assurer la mise en conformité des équipements publics	Passerelle de Garennes sur Eure Coût du projet	Commune de Garennes sur Eure	576 635 €	€ HT	2022 - 2023	I



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
2	14	Assurer la mise en conformité des équipements publics	Réhabilitation ouvrage d'art Arnières sur Iton	EPN	833 871 €	€ TTC	2022	I
2	16	Améliorer les modalités de gestion des déchets	Eco-point Marcilly la Campagne	EPN	630 000 €	€ TTC	2025	I
2	16	Améliorer les modalités de gestion des déchets	Eco-point La Chapelle-du-Bois- des- Faulx	EPN	870 000 €	€ TTC	2025	I
2	16	Améliorer les modalités de gestion des déchets	Déchèterie Saint-André-de-l'Eure	EPN	1 950 000 €	€ TTC	2025	I
2	16	Améliorer les modalités de gestion des déchets	Déchèterie Nord et inter-service	EPN	2 500 000 €	€ TTC	2025	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Etude TVBN et actions	EPN	950 000 €	€ TTC	2027	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Programme restauration mares	EPN	600 000 €	€ TTC	2026	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Restauration berge sente des quais	EPN	300 000 €	€ TTC	2026	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Programme landes sèches	EPN	60 000 €	€ TTC	2026	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Création parc naturel urbain Cambolle	Ville d'Evreux	300 000 €	€ TTC	2026	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Création parc naturel urbain Saint Léger	Ville d'Evreux	2 500 000 €	€ TTC	2026	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Création parc naturel urbain Arnières	Commune Arnières sur Iton	300 000 €	€ TTC	2026	I
2	17	Protection et développement de la biodiversité	Création parc naturel urbain Normanville : accompagnement de la commu	Commune de Normanville	30 000 €	€ TTC	2026	I
2	18	Structurer et porter le développement des énergies renouvelables sur le territoire d'EPN	Cadastre solaire	EPN	20 000 €	€ TTC	2022	I
2	18	Structurer et porter le développement des énergies renouvelables sur le territoire d'EPN	Audit de flotte	EPN	20 000 €	€ TTC	2022	I
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Elaboration Projet Alimentaire Territorial	EPN	33 500 €	€ HT	2022	I
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Création d'un espace test agricole afin de faciliter l'installation d'une production agricole locale diversifiée	EPN	300 000 €	€ HT	2022 - 2023	I
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Création d'un espace test agricole afin de faciliter l'installation d'une production agricole locale diversifiée	EPN	35 000 €	€ HT	2022 - 2023	F
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Déploiement d'une légumerie pour les besoins de l'unité centrale de production d'Evreux et des acteurs économiques du monde agricole	EPN	330 000 €	€ HT	2022	I
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Réflexions sur l'opportunité d'une conserverie	EPN	35 000 €	€ HT	2022	I
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Jardins de la solidarité	EPN	75 000 €	€ HT	2022	I



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Jardins de la solidarité	EPN	55 000 €	€ HT	2022 - 2023	F
2	19	Développer les filières locales de l'alimentation	Développement filières locales Assistances à maîtrise d'ouvrage	EPN	150 000 €	€ HT	2022 - 2023	F
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	Maison quartier Navarre Etudes	Ville d'Evreux	1 000 000 €	€ HT	2024	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	Maison quartier Navarre Travaux	Ville d'Evreux	4 040 000 €	€ HT	2024	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	Maison de quartier de Saint-Michel Coût d'opération	Ville d'Evreux	5 850 000 €	€ HT	2024	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	Centre aquatique Etudes	EPN	3 750 000 €	€ HT	2025	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	Centre aquatique Travaux	EPN	21 250 000 €	€ HT	2025	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	Conservatoire à Rayonnement Départemental Etudes	EPN	3 216 023 €	€ HT	2026	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	Conservatoire à Rayonnement Départemental Travaux	EPN	15 917 655 €	€ HT	2026	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	IFSI/parking Etudes	EPN	2 844 160 €	€ HT	2024	I
3	20	Doter le territoire d'équipements structurants	IFSI/parking Travaux	EPN	17 713 877 €	€ HT	2024	I
4	21	La Fabrique à Entreprendre et les actions territoire	Budget RH annuel	EPN	165 000 €	€ TTC	2022	F
4	21	La Fabrique à Entreprendre et les actions territoire	Budget global annuel	EPN	240 000 €	€ TTC	2022	F
4	22	Soutien aux entreprises dans leur recrutement – Promotion des métiers et préparation des publics	Coût RH annuel	EPN	315 000 €	€ TTC	2022	F
4	22	Soutien aux entreprises dans leur recrutement – Promotion des métiers et préparation des publics	Budget complémentaire annuel	EPN	130 000 €	€ TTC	2022	F
4	23	Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique	Parc les Surettes	EPN	950 000 €	€ HT	2026	I
4	23	Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique	Parc la Rougemare Coût d'acquisition non stabilisé	EPN	1 000 000 €	€ HT	2026	I
4	23	Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique	Parc la Rougemare Travaux d'aménagement	EPN	1 200 000 €	€ HT	2026	I
4	23	Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique	Long Buisson III	EPN	24 000 000 €	€ HT	15 ans	I
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Application numérique pour les commerçants de centre-ville et les producteurs, « Ma ville mon shopping »	EPN	30 000 €	€ TTC	2022	F



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Réactivation et amélioration des outils d'observation et de gestion des locaux commerciaux Logiciel et mise de départ	EPN	50 000 €	€ HT	2022 - 2023	I
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Remembrement commercial Etudier en premier lieu pour identifier des cases commerciales à réorganiser en lien avec les opérations sur le logement	EPN	80 000 €	€ HT	2022	I
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Remembrement commercial Se porter ensuite acquéreur, réaliser les travaux puis transmettre à la "la foncière de l'immobilier", un rôle de gestion de l'immobilier (captage d'occupants puis rôle de gestion).	EPN	250 000 €	€ HT	2023	I
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Immobilier à vocation économique Acquisition de locaux à vocations d'accueil d'activités économiques	EPN	1 100 000 €	€ HT	2022 - 2023	I
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Valorisation du centre ville d'Evreux et du "bon vivre au sein d'EPN" Publicité et campagne de communication sur l'attractivité d'Evreux et d'EPN (marketing territorial) en gare St Lazare, dans la presse, revues, dans les pages des agences immobilières, etc... (action numérique, papier et radio).	EPN	50 000 € <i>En lien avec le projet « AURA » le cas échéant.</i>	€ HT	2023	F
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Actions de sonorisation des centres-villes (ambiance d'achat ; identité musicale)	EPN	10 000 €	€ HT	2023	I
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Formation en langues étrangères des commerçants d'EPN dans le cadre de l'arrivée des familles allemandes sur la BA105 + "Shop staging "	EPN	12 000 €	€ HT	2022	F
4	24	Stratégie Immobilière Centre-Ville – Centre Bour	Etude de logistique urbain Etudier les besoins et opportunités logistiques à déployer (exemple : services apportés aux usagers de la gare d'Evreux – ou au niveau de certains centres-villes)	EPN	25 000 €	€ HT	2023 - 2024	I
4	25	Diversifier l'offre touristique	Projet "AURA"	EPN	1 000 000 €	€ TTC	2023	I
5	26	Schéma général des mobilités durables	Elaboration schéma général des mobilités durables Etudes	EPN	150 000 €	€ HT	2025	F
5	26	Schéma général des mobilités durables	Elaboration schéma général des mobilités durables Acquisition outils nouveaux	EPN	150 000 €	€ HT	2025	I
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Développement infrastructures cyclables Travaux	EPN	5 454 000 €	€ TTC	2022 - 2025	I
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Développement infrastructures cyclables Etudes	EPN	218 160 €	€ TTC	2022 - 2025	I



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Services autour du vélo Location longue durée	EPN	320 000 €	€ TTC	2025	I
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Services autour du vélo Location longue durée	EPN	385 000 €	€ TTC	2025	F
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Services autour du vélo Stationnement	EPN	222 000 €	€ TTC	2025	I
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Services autour du vélo Stationnement	EPN	40 000 €	€ TTC	2025	F
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Services autour du vélo Événementiel	EPN	40 000 €	€ TTC	2025	I
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Services autour du vélo Événementiel	EPN	60 000 €	€ TTC	2025	F
5	27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	Services autour du vélo Fonctionnement infrastructure vélo	EPN	40 000 €	€ TTC	2025	F
5	28	Développer et promouvoir les mobilités partagées à l'échelle de l'ensemble du territoire	Covoiturage Aménagement des aires	EPN	200 000 €	€ HT	2022	I
5	28	Développer et promouvoir les mobilités partagées à l'échelle de l'ensemble du territoire	Covoiturage Communication sur la mise en place du service	EPN	25 000 €	€ HT	2022	F
5	28	Développer et promouvoir les mobilités partagées à l'échelle de l'ensemble du territoire	Covoiturage Coût de fonctionnement annuel <i>Dépend du prestataire et du business model associé</i>	EPN	50 000 €	€ HT	2022	F
5	29	Développer le Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble d'EPN	Définition du service Assistance à Maitrise d'Ouvrage	EPN	40 000 €	€ HT	2022	F
5	29	Développer le Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble d'EPN	Définition du service Dotation en matériel et logiciels	EPN	50 000 €	€ HT	2022	I



Annexe 2 : Maquette financière CRTE Evreux Portes de Normandie

Montants prévisionnels à date de signature du CRTE

Orientation n°1 : Habiter sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Orientation n°2 : Un cadre de vie durable

Orientation n°3 : Les équipements structurants

Orientation n°4 : Un positionnement économique conforté

Orientation n°5 : Développer les mobilités durables

Orientation thématique	N° fiche action	Nom fiche action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total prévisionnel par action, à date de signature du CRTE	HT ou TTC	Durée couverte par budget	Catégorie
5	29	Développer le Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble d'EPN	Fonctionnement du service	EPN	40 000 €	€ HT	2022	F
S/TOTAL HT INVESTISSEMENT					41 976 121 €	€ HT		
S/TOTAL TTC INVESTISSEMENT					166 743 332 €	€ TTC		
S/TOTAL HT FONCTIONNEMENT					11 222 112 €	€ HT		
S/TOTAL TTC FONCTIONNEMENT					3 023 989 €	€ TTC		
TOTAL GENERAL TTC					233 605 201 €	€ TTC		

ANNEXE 3

CRTE 2021-2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

AXE	SOUS AXE	FICHE-ACTION		Indicateurs
Habiter l'agglomération d'EPN				
Habiter l'agglomération d'EPN	Accompagner tous les publics	FA 1	Prévention de la perte d'autonomie (seniors et personnes en situation de handicap)	1/ Nombre de projets développés par le biais de la coordination des actions seniors et des actions Handicap 2/ Nombre de personnes impliquées dans les projets 3/ Nombre de bénévoles seniors impliqués dans les actions du CCAS 4/ Implication des partenaires dans les travaux du Grenelle du Handicap
		FA 2	Elaborer une politique locale de santé sur le territoire d'EPN	Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) 1/ Nombre de projets accompagnés par le RTPS 2/ Nombre de projets créés dans le cadre du CLSM 3/ Nombre d'habitants touchés par les actions développées Politique de lutte contre la désertification médicale : 1/ Nombre de patients fréquentant le bus itinérant en médecine générale 2/ Nombre d'actes réalisés sur ce dispositif 3/ Nombre de professionnels de santé recrutés sur ce dispositif 4/ Nombre de praticiens médicaux et para-médicaux installés dans les maisons de santé pluri-disciplinaires
		FA 3	Cohésion sociale et territoriale	PSA/CTG : à préciser au regard des projets qui seront définis Contrat de ville : 1/ tableaux de bord de suivi des programmation 2/ bilan des actions 3/ rapports d'activités annuels 4/ dialogue associatif
		FA 4	Cité éducative	1/ Taux de scolarisation des 2/3 ans 2/ Part des 16/18 ans non scolarisés 3/ Les acquis : résultat des évaluations nationales CP/CE1/6e 4/ Orientation CAP, seconde générale, technologique, professionnelle 5/ Réussite aux examens (DBN, Bac...) 6/ Les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur 7/ Les jeunes 16/25 ans sans diplôme, non scolarisés et sans emploi 8/ Quantitatif (nombre d'actions, partenariat, publics touchés) et typologie (contenu) de l'offre existante 9/ Qualitatif et typologie des actions nouvelles mises en oeuvre 10/ Taux de réalisation du programme d'actions

ANNEXE 3

CRTE 2021-2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

AXE	SOUS AXE	FICHE-ACTION		Indicateurs
Habiter l'agglomération d'EPN	Faciliter l'accès aux services publics	FA 5	Espaces France Services	1/ Nombre d'espaces mis à disposition des usagers 2/ Nombre de personnes accueillies
	Amélioration de l'habitat ancien et du parc privé de logements	FA 6	Dispositifs opérationnels de requalification dans l'ancien et le parc privé de logements	Guichet unique rénovation énergétique 1/ Nombre de foyers renseignés 2/ Nombre de dossiers accompagnés OPAH (RU - TERRITOIRE) 1/ Nombre et localisation de logements réhabilités par cible (vacance énergétique, habitat dégradé...) et par catégorie (propriétaire, bailleur ou occupant) 2/ Volume des travaux engagés 3/ Montant d'aides mobilisées Plan de sauvegarde 1/ Taux de recouvrement des charges 2/ Nombre de procédures de recouvrement 3/ Sortie du dispositif : programme travaux réalisés par immeuble 4/ Nombre de mutations
	Développer et faciliter l'accès au numérique pour tous	FA 7	Développer et faciliter l'accès au numérique pour tous	1/ Fibre : % de déploiement fibre 2/ Portail citoyen, % utilisation des modules portail citoyen 3/ WIFI : indication d'usage et géographique 4/ Formation tablettes : nombre de personnes accompagnées 5/ Panneau pocket : nombre de communes adhérentes 6/ Contrôle d'accès : % de déploiement et d'utilisation
	Renouveler la ville sur elle-même et limiter l'étalement urbain	FA 8	Reconversion des friches	1/ Nombre de sites valorisés 2/ Approche surfacique (m ² /ha) à développer 3/ Surface de friches réaffectées
	Accompagner spécifiquement les territoires selon leurs besoins	FA 9	Poursuivre l'aménagement d'une ville durable	Cambolle : à définir, s'inspirer du travail qui sera porté autour de la charte environnementale de la ZAC LBIII (en cours de constitution) PNRU : % d'avancement et de réalisation des différents aménagements St André : friche Bernard : respect du coût et du calendrier friche Gouery : respect du coût et du calendrier
		FA 10	Restructuration du cœur d'agglomération	Etat d'avancement des projets

ANNEXE 3

CRTE 2021-2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

AXE	SOUS AXE	FICHE-ACTION	Indicateurs
Un cadre de vie durable			
Un cadre de vie durable	Protéger la ressource en eau et aménager de manière durable	FA 11	Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire 1/ Nombre de personnes - acteurs sensibilisés 2/ Evolution des récurrences de bilan de rendement réseau et de suivi parc compteur
		FA 12	Etendre le réseau d'assainissement collectif 1/ Nombre de branchements réalisés par an 2/ Evolution des quantités d'eaux usées facturées et traitées au CTEU 3/ Détermination de la solution technique cible pour l'assainissement Saint André - La Couture - Garennes
	Limiter la consommation énergétique et suivre la mise aux normes des équipements	FA 13	Maîtriser la consommation des équipements publics 1/ Evolution et suivi de la consommation d'énergie / aux engagements du contrat d'éclairage public 2/ Consommation énergétique des bâtiments publics
		FA 14	Assurer la mise en conformité des équipements publics 1/ Inspection visuelle annuelle 2/ Inspection détaillée tous les 6 ans, selon les principes de l'ITSEOA
	Prévention et gestion des déchets	FA 15	Réduire la production des déchets et accentuer le tri à la source Mesure de l'évolution des flux de déchets, valorisés et non valorisés, collectés via l'ensemble de dispositifs de collecte
		FA 16	Améliorer les modalités de gestion des déchets Flux de déchets collectés, pour chaque mode de collect et chaque filière de traitement et de valorisation
	Protéger la biodiversité	FA 17	Protection et développement de la biodiversité Etude naturaliste de suivi des actions : prévues dans l'étude TVBN et dans le programme de restauration des mares, autres études de suivi pour les actions de restauration de milieux naturels spécifiques Seront identifiées : 1/ L'apparition, dans le respect des espèces endogènes, de nouvelles espèces dont des espèces remarquables (augmentation de la biodiversité) 2/ l'évolution des habitats naturels D'autres indicateurs pourront être mis en place comme : - le nombre de mares caractérisées - le nombre de mares restaurées - le nombre de km de haies plantées - le nombre d'ha de landes sèches restaurées - l'avancement de la réalisation des parcs naturels urbains et l'estimation de leur fréquentation, le nombre d'ha reboisés...

ANNEXE 3

CRTE 2021-2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

AXE	SOUS AXE	FICHE-ACTION		Indicateurs
Un cadre de vie durable	Développer les énergies renouvelables	FA 18	Structurer et renouveler des énergies renouvelables	1/ linéaire réseau de chaleur 2/ Nombre d'abonnés réseau de chaleur 3/ Nombre de consultations des données du cadastre solaire 4/ Nombre de demande d'autorisation droits de sol pour l'installation de panneaux photovoltaïques 5/ Etat d'avancement audit flotte de véhicules 6/ Part de véhicules "verts" 7/ % production ENR par rapport à consommation du territoire % d baisse des consommations énergétiques
	Rapprocher les lieux de production et de consommation, favoriser une alimentation saine	FA 19	Développer les filières locales de l'alimentation	1/ Nombre d'installations sur le territoire de porteurs de projets agricoles Objectif de 1 installation par an en moyenne sur minimum m7 ans 2/ % de consommation d'aliments sous signe de qualité et durables pour la restauration collective (obj : 50 %) 3/ Evolution de la consommation de productions alimentaires locales (UCP, habitants, distributeurs) à moyen terme (obj : + 20 %) 4 / En lien avec la stratégie de protection de la ressource en eau (Direction Grand Cycle de l'Eeau), nombre d'exploitations labellisées et Haute Valeur Environnementale

ANNEXE 3

CRTE 2021-2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

AXE	SOUS AXE	FICHE-ACTION	Indicateurs
Les projets structurants d'EPN			
Les projets structurants d'EPN	Rapprocher les lieux de production et de consommation, favoriser une alimentation saine	FA 20 Doter le territoire d'équipements structurants : IFSI - Parking silo Nouveau centre aquatique (travaux) Conservatoire à rayonnement départemental Construction maison de quartier de Navarre Extension de la maison de quartier de St Michel Rénovation et modernisation de l'Unité Centrale de Production	Avancement des opérations
Un positionnement économique conforté			
Un positionnement économique conforté	Accompagnement au développement et aux mutations économiques	FA 21 La fabrique à entreprendre et les actions territoriales inclusives	1/ Nombre de demandeurs d'emploi accompagnés ayant décroché une activité salariale, entrepreneuriale de + de 3 mois, à temps partiel ou à temps complet 2/ Fréquentation dans les animations liées à l'emploi et l'entrepreneuriat → en lien avec outil de reporting national CitésLab
		FA 22 Soutien aux entreprises dans leur recrutement - promotion des métiers et préparation des publics	1/ Fréquentation des événements dédiés à l'emploi 2/ Nombre de communications réalisées auprès du grand public
	Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique	FA 23 Réhabilitation et extension d'espaces à vocation économique	1/ Nombre d'ha aménagés sur le foncier existant 2/ Nombre d'ha aménagés pour la réalisation de nouvelles ZAE 3/ Indicateurs de suivi de la charge du développement durable en label RSE
		FA 24 Stratégie immobilière centre-ville - centre-bourg	1/ Nombre de commerçants inscrits et nombre de ventes effectués sur "Ma ville mon shopping" 2/ Nombre d'installations de porteurs de projets dans les périmètres Opération de Revitalisation du Territoire et/ou fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce 3/ Nombre d'animations effectuées associant les commerçants ou artisans 4/ Nombre de transmissions chez les commerçants de + de 65 ans 5/ Taux de vacance des commerces
Développement de l'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale	FA 25 Création d'un spectacle dans la cathédrale d'Evreux (projet AURA)	1/ Nombre de visiteurs annuels 2/ Estimation des retombées économiques pour des restaurants et des tours opérateurs de transport	

ANNEXE 3

CRTE 2021-2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

AXE	SOUS AXE	FICHE-ACTION	Indicateurs	
Développer les mobilités durables				
Développer les mobilités durables	Projet de territoire en matière de développement des mobilités	FA 26	Définition du schéma des mobilités durables	
	Nouvelles mobilités	FA 27	Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs	1/ Valeur et évolution de la part modale du vélo 2/ Linéaire d'aménagement réalisé chaque année 3/ Nombre de places / d'arceaux de stationnement sécurisés 4/ Nombre de locations de VAE
		FA 28	Développer et promouvoir les mobilités partagées à l'échelle de l'ensemble du territoire	1/ Nombre de trajets de covoiturage par an 2/ Nombre de passagers covoiturés par an 3/ Nombre d'aires de covoiturage identifiées 4/ Nombre de véhicule par aire (moyenne par jour) 5/ Nombre de trajets réalisés en autopartage 6/ Nombre de demandeurs différents au services d'autopartage
		FA 29	Développer le Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble d'EPN	1/ Nombre de bénéficiaires 2/ Nombre de voyages réalisés par le TAD 3/ Taux de groupage moyen 4/ Coût moyen du service par usager